

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Lyon, le lundi 29 juillet 2024

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET QUALITÉ DE L’AIR :
MISE EN SERVICE OFFICIELLE DE DEUX BORNES D’ALIMENTATION ÉLECTRIQUE
POUR PAQUEBOTS À LA HALTE FLUVIALE DE TREVOUX**

Ce lundi 29 juillet, à Trévoux, Voies navigables de France et Saône Confluence Escales (SCE filiale d’ENGIE Solutions) ont procédé à l’inauguration officielle de deux bornes d’alimentation en électricité décarbonée pour paquebots fluviaux, en présence notamment de Richard PACCAUD, Vice-Président en charge du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine, représentant Marc PECHOUX, Président de la CC Dombes Saône Vallée et Maire de Trévoux.

Déployés sur le Rhône dans Lyon et la Saône, ces équipements permettent aux unités en escales de ne plus recourir à leurs groupes électrogènes. Il n’y a donc plus de nuisance sonore ni d’émission de CO2 et polluants « locaux ». La transition énergétique et l’intégration dans les territoires de la croisière fluviale est un enjeu majeur pour un secteur d’activité en plein expansion.

Trévoux est une « petite » escale entre Lyon et Mâcon (on en dénombre 175 durant la saison, soit entre 4 et 5 escales par semaine). Elle permet aux touristes de partir en journée en excursion dans la ville ou dans le Beaujolais.

Dans le cadre d’une concession accordée par VNF, SCE a progressivement équipé les principaux sites d’escales sur la Saône et le Rhône dans Lyon en bornes d’alimentation haute puissance. Ces bornes permettent de couvrir l’ensemble des besoins en électricité à quai des paquebots fluviaux et des péniches-hôtels (bateau de 38,5 m) pour certains sites. Disposant généralement de 2 prises de branchement, chaque borne délivre de l’électricité décarbonée. A Trévoux, en raison de l’impossibilité de mettre les paquebots à couple, deux bornes ont été installées avec chacune une prise.

L’alimentation électrique à quai des bateaux de croisière permet de limiter fortement l’impact des activités des paquebots fluviaux sur l’environnement en réduisant la pollution de l’air, les émissions de CO2 et les nuisances sonores.

- En se branchant aux bornes électriques lors de leurs escales, les paquebots n’ont plus recours à leurs groupes électrogènes pour leurs besoins à bord. Cela signifie donc : 0 nuisance sonore, 0 émission de CO2 et 0 émission de polluants « locaux » (CO, NOx et Particules fines).
- Sur une année d’activité d’un paquebot (en navigation, escale ou hivernage), cela permet de réduire environ 60% les émissions de CO2 totales (en navigation et à quai) soit 750 tonnes économisées par an (1 aller-retour en avion Paris-Bangkok en A380) et de diviser par 60 les émissions en polluants locaux (CO, HC, NOx et Particules fines).

In fine, ces équipements permettront un gain annuel d’émissions de CO2 estimé à 8 500 tonnes sur l’ensemble du réseau géré par VNF.

A ce jour, 8 sites d’apponnement sont équipés :

- **3 à Lyon** : Quai Claude Bernard (3 bornes paquebots), Quai Rambaud (1 borne paquebots) et Musée des Confluences (1 borne paquebots)
- **5 sur la Saône au nord de Lyon** : Trévoux (2 bornes paquebots mais avec chacune une seule prise), Chalon-sur-Saône-Port Nord (3 bornes paquebots), St-Jean-de-Losne (1 borne paquebots et péniches hôtels), Losne (1 borne péniches hôtels) et Seure (1 borne péniches hôtels).
Les études techniques pour le site Chalon-sur-Saône Centre-Ville sont en cours pour un aménagement en vue de la saison 2025.

Pour rappel, le contrat de concession de service public accordé par VNF couvre une durée de 14 ans. ENGIE Solutions a créé une filiale dédiée SCE (Saône Confluence Escales) pour réaliser les investissements d'un montant de 8,5 millions d'euros, elle se rémunérera par les résultats financiers de l'exploitation.

En plus des bornes électriques, la concession inclut également l'installation de bornes à eau (afin de sécuriser les professionnels sur leur approvisionnement en eau tout au long de leur parcours) et une mission de régisseur sur les sites de Lyon et Chalon-sur-Saône en particulier (pour fluidifier les échanges entre les différents acteurs gravitant autour des activités de la croisière).

Ce projet a obtenu le soutien financier de l'ADEME sur le territoire de la Métropole de Lyon dans le cadre de la « Feuille de route pour la qualité de l'air en Auvergne Rhône Alpes » et du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) sur le reste du réseau dans le cadre du Plan Rhône-Saône 2021-2024. Ces subventions permettent de proposer aux navires un prix de l'électricité compétitif.

A noter que sur le Rhône, CNR a commencé de mettre en place des services analogues.

Le fort potentiel du secteur de la croisière fluviale à l'échelle de l'axe

Avec 26 paquebots fluviaux et 110 000 passagers (hors crise COVID), le bassin Rhône Saône est le premier bassin en France pour la croisière fluviale. De 90 à 135 mètres de long, ces bateaux de croisière proposent des prestations de 3 à 4 étoiles. Ils accueillent en moyenne 150 passagers (de 50 à 190). La clientèle est très majoritairement européenne et américaine.

Durant la saison (du printemps à l'automne, soit 35 ou 36 semaines), les croisières durent en moyenne une semaine sur la Saône et le Rhône, sur différents itinéraires entre Saint-Jean-de-Losne et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Elles permettent de combiner navigation et découverte de territoires particulièrement riches d'un point de vue historique, paysager culturel et gastronomique : la Bourgogne, le Beaujolais, la région lyonnaise, la vallée du Rhône, la Provence et la Camargue.

Les retombées économiques sont estimées à 140 millions d'euros pour les territoires (108 pour les territoires bordés par le Rhône et 32 pour ceux bordés par la Saône).

A l'horizon 2030, il est envisageable de parvenir à une trentaine d'unités. Leur bonne intégration nécessitera un lien fort avec les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales, ainsi que le développement et l'amélioration des appontements.

La fédération de l'écosystème au sein du club de la croisière Rhône Saône

Créé en 2022 à l'initiative de VNF et de CNR, gestionnaires du réseau et des appontements, le Club de la croisière rassemble l'ensemble des acteurs de « l'éco système » de la croisière fluviale sur le bassin Rhône Saône : les compagnies de croisière et leur représentant E2F (Entreprises Fluviales de France), les collectivités définissant les stratégies touristiques (Régions et Départements), les collectivités d'accueil (EPCI et communes), les organismes de promotion touristique (comme les offices de tourisme) et les agences réceptives pour la croisière.

L'ambition partagée est de développer de façon concertée cette filière en renforçant son ancrage territorial, sa transition écologique, sa qualité de service et sa promotion. En partageant les expériences et en coordonnant les actions, il s'agit de mettre en place une logique « gagnant-gagnant » au profit des touristes, des territoires et des professionnels.

Le Club permet de porter des réflexions relatives à d'autres enjeux forts et de long terme, tels que l'avitaillement local en nourriture, l'amélioration de la promotion et le renouvellement de la clientèle, l'amélioration globale de la qualité de service ou encore la transition vers une croisière plus durable.

La feuille de route 2022-2024 définit 5 grands axes de travail et des premières actions à engager pour impulser une dynamique de travail collectif à l'échelle du bassin. Ce sont d'ores et déjà quatre groupes de travail qui sont actifs : meilleure connaissance des besoins des tours opérateurs, charte d'accueil des sites d'escales, avitaillement local en nourriture et taxe de séjour. Le prochain Club Croisière s'est réuni à Lyon le 20 juin au niveau des services et les premiers résultats des travaux de ce Club de la croisière seront présentés aux élus du bassin à l'automne 2024.

Contacts

VNF :
Antoine QUIDU

06 88 21 35 48
com.rhonesaone@vnf.fr

ENGIE Solutions
Marie-France LLOP

06 74 72 21 85
marie-france.llop@engie.com

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

Le réseau navigable sur le bassin Rhône Saône, qui s'étend sur 4 régions (Bourgogne- Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence- Alpes-Côte d'Azur, Occitanie), regroupe près de 1200 km de voies dont 625 km à grand gabarit principalement dédié pour le transport de marchandises massifié et les croisières fluviales.

En plus de l'installation de bornes d'alimentation électriques pour les paquebots et péniches hôtel en escale, VNF mène sur le bassin deux projets en faveur du transport de marchandises et la plaisance :

- L'installation de bornes de raccordement électriques sur les quais et zones de stationnement dédiés au transport de marchandises. Le maillage territorial est en cours de réalisation et son déploiement se fera progressivement : d'abord dans la majorité des 9 zones portuaires publiques en 2024-2025, puis à l'horizon 2027 sur la vingtaine de sites industriels et portuaires du bassin disposant de quais publics et privés.
- L'installation de bornes de recharge électrique à destination de la plaisance locative et privée. VNF a l'ambition d'accompagner le déploiement d'un réseau d'une quarantaine de bornes dans les prochaines années.

